



ETHOS Academy

3 D rue de Paris – Bâtiment Atalis 2

35510 CESSON SEVIGNE

Tel. 02 30 21 02 38

bilan@naooen.com - www.ethosacademy.com

Déontologie

Bilan de compétences – Ethos Academy

ETHOS Academy s'engage à respecter les obligations déontologiques fixées par la réglementation définie ci-dessous :

1. Respecter du consentement du bénéficiaire
2. Ne pas faire de prosélytisme sur le bilan de compétences lors de l'entretien d'accueil et de présentation de ETHOS Academy.
3. Etablir une convention tripartite précisant notamment la nature des informations transmises au prescripteur.
4. Respecter le secret professionnel (les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans de compétences sont soumises aux dispositions de l'art des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent)
5. Collecter uniquement les informations présentant un lien direct avec l'objet du bilan de compétences auprès du bénéficiaire. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi, dès lors que les questions remplissent les conditions précédemment citées.
6. Organiser le bilan en 3 phases identifiables (Preliminaire, Investigation et Conclusion)
7. Respecter la notion de propriété : le bénéficiaire est seul destinataire des résultats du document de synthèse. Les résultats totaux ou partiels sont conditionnés à l'autorisation du bénéficiaire et sont définis dans la convention tripartite.
8. Transmettre l'intégralité des résultats du bilan de compétences au bénéficiaire
9. Présenter avant sa rédaction finale, le document de synthèse au bénéficiaire pour d'éventuelles modifications.
10. Avoir recours à des méthodes / techniques fiables
11. Détruire l'intégralité des documents, hors synthèse finale, à l'issue du Bilan. Il est à noter que la synthèse finale sera toutefois conservée au maximum 1 an (art R. 6313-7 et L. 6313-4 du code du travail). Par ailleurs, sur demande écrite du bénéficiaire, cette synthèse pourra être détruite à l'issue de l'entretien post-bilan, à 6 mois.
12. Missionner des consultants possédant le/les diplômes nécessaires à l'exercice du bilan de compétences, du test de positionnement à la synthèse du bilan de compétences.